

Nombres de membres :

- En exercice 7
- Présents 5
- Exprimés 6
- Absents excusés 2
- Représentés 1
- Ayant pris part à la délibération 6

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 septembre 2024**

**OBJET : Indemnité sonneur de cloches**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix neuf septembre à 20H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur MANFRIN Jean Marc.

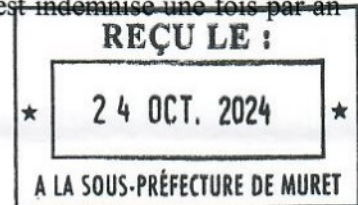
**PRESENTS** : M. MANFRIN Jean-Marc, M. ROSELLO José, M. BIAU Jean-Luc, M. GALY-BRUSQUET Pierre, Mme MARTY Laetitia

**Absent excusé** : M. LE LURON Renaud (pouvoir donné à M. MARTY Laetitia), M. PAREDES Baptiste

M. ROSELLO José a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2002 Monsieur ROSELLO José est ~~indemnisé une fois par an~~ (en décembre) pour ses services de sonneur de cloches.

L'indemnité s'élève aujourd'hui à 200,00€.



**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De continuer à indemniser Monsieur ROSELLO José, tant que ce dernier rendra le service.

La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'Etat le 22/10/2024

Fait à BAX  
Le 18/10/2024

Le Maire  
MANFRIN Jean-Marc



Convocation : 06/09/2024